

AAPISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025



AAPISE

Association loi 1901
Siège social : 4 avenue de Verdun
91290 ARPAJON

SIRET 785 193 947

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres de l'association AAPISE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AAPISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changements comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui décrit le changement de méthode comptables relatif à la première application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 septembre 2026

Le Commissaire aux comptes

APLITEC AUDIT & CONSEIL,

Représentée par



Sébastien LE NEEL

ASSOCIATION AAPISE

Comptes annuels Bilan au 31/12/2025

4 AVENUE DE VERDUN
91290 ARPAJON
SIRET : 78519394700112



Bilan Actif - Transition

Bilan Actif		Du 01/01/2025 au 31/12/2025		Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net
Frais d'établissement	I	5 184	1 296	3 888
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires		139 385	115 366	24 019
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes		169 624		169 624
Immobilisations corporelles				
Terrains		2 621 906	59 108	2 562 799
Constructions		15 253 181	11 123 986	4 129 194
Instal. techniques, matériel et outillages indus.		2 063 783	1 496 623	567 160
Autres immobilisations corporelles		5 465 022	4 183 435	1 281 587
Immo. corp. en cours, avances et acomptes		198 461		198 461
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés		23 355		23 355
Prêts		101 937		101 937
Autres immobilisations financières		174 446		174 446
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II		26 211 101	16 978 518	9 232 582
Comptes de liaison	III			
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés		3 621 985	56 343	3 565 643
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances		4 678 034		4 678 034
Charges constatées d'avance		78 538		78 538
Valeurs mobilières de placement		48 714		48 714
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités		3 805 125		3 805 125
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV		12 232 396	56 343	12 176 053
Frais d'émission des emprunts	V			
Primes de remboursement des emprunts	VI			
Écart de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII			
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		38 448 681	17 036 157	21 412 524
				17 978 303

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	743 355	743 355
Fonds propres complémentaires	3 933 901	3 866 979
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 561 518	4 561 518
Autres réserves	5 483 896	5 483 896
Report à nouveau	-6 154 177	-6 252 768
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-4 749 388	-4 832 197
Excédent ou déficit de l'exercice	297 852	-188 652
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	858 174	-444 654
Situation nette	4 304 826	3 652 810
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	875 473	898 688
Provisions réglementées	966 757	949 157
TOTAL DES FONDS PROPRES I	6 147 056	5 500 656
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 057 568	3 937 088
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	4 057 568	3 937 088
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	108 000	
Provisions pour charges	1 468 230	1 113 906
TOTAL DES PROVISIONS IV	1 576 230	1 113 906
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 072 110	2 133 762
Emprunts et dettes financières diverses	26 828	421
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 877 194	1 126 088
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 021 306	3 997 604
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	126 391	78 000
Autres dettes	89 399	47 596
Produits constatés d'avance	418 444	43 183
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	9 631 670	7 426 654
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	21 412 524	17 978 303

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	4 235	7 970
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 511 782	438 209
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services	2 714 656	2 495 289
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	29 678 660	24 096 809
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales	29 678 660	24 096 809
Subventions d'exploitation	333 077	3 088 270
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	43 482	2 817
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		166 369
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	30 484	48 146
Autres produits	2 278 942	2 805 431
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	36 595 318	33 149 309
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	503 493	175 701
Variation de stocks	25 000	
Autres achats et charges externes	10 481 607	7 978 893
Aides financières		30 000
Impôts, taxes et versements assimilés	1 806 063	1 876 621
Salaires	15 532 723	16 021 165
Cotisations sociales	6 315 143	6 568 806
Dotations aux amortissements et dépréciations	896 741	987 210
Dotations aux provisions	462 324	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	150 964	47 023
Autres charges	42 184	69 073
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	36 216 241	33 754 492
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	379 077	-605 183
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 893	475
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	3 893	475

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	73 537	91 346
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	73 537	91 346
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-69 645	-90 871
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	309 432	-696 054
Produits exceptionnels V		619 277
Charges exceptionnelles VI	11 581	111 875
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-11 581	507 402
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	36 599 211	33 769 061
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	36 301 359	33 957 713
EXCÉDENT OU DÉFICIT	297 852	-188 652
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	858 174	-444 654
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	528 287	
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	528 287	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	528 287	
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	528 287	

ANNEXES



ASSOCIATION AAPISE

4 Avenue de Verdun
91290 ARPAJON

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

.

Identification de l'association**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Présentation de l'association

L'Association d'Appui à la Participation à l'Inclusion Sociale et Environnementale (AAPISE), est une association créée en 1969 à l'initiative du Docteur Jacques CALLEY Vice –Président du Conseil Général du département de l'Essonne et Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital psychiatrique « Barthélémy DURAND » et le Docteur Marie DEMAY, 1^{er} Médecin Chef du Secteur infanto-Juvenile du même Hôpital.

Le projet de l'AAPISE avait pour première ambition de sortir les enfants des centres hospitaliers où leur avenir mental et le succès des dispositions prises pour leur autonomie n'étaient pas assurés.

Aujourd'hui l'AAPISE appréhende le virage inclusif sans distinction des populations selon qu'elles relèvent de la catégorie du handicap ou d'autres problématiques sociales. L'AAPISE entreprend à concevoir, à transformer et à valoriser des services de droit commun offerts par la collectivité et à en faciliter leurs accès avec les trois notions fondamentales : l'inclusion, la participation sociale et la citoyenneté.

Périmètre des comptes annuels

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/25, dont le total est de 21 412 524 E
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un Excédent de 297 852 E

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/25 au 31/12/25.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION AAPISE
Exercice clos le 31/12/2025

EURO

PERIMETRE DES COMPTES GLOBAUX

Les comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale, l'**Association AAPISE**.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 regroupent les activités suivantes :

Gestion non contrôlée ESMS :

- Gestion Propre AAPISE,
- Gem, « Garaidance »
- Esat commercial
- Entreprise adaptée « Parcoude », à Brétigny sur orge
- Mobilité, à Arpajon
- O2R, à Saint Cheron
- Atelier Chantier Insertion (ACI) « roulons solidaire », à Brétigny
- Résidence accueil « Les Colombes », à La Garenne Colombe
- Résidence accueil « Chesnay », au Chesnay
- Résidence accueil « Marolles », à Marolles

Gestion contrôlée ESMS :

- Siège administratif, à Arpajon
- Esat Social, à Brétigny
- IME La Guillemaine, à Egly
- IME La Feuilleraie, à Etampes
- SSESAD La Chalouette, à Etampes
- SHAVS Point Virgule, à Arpajon
- Foyer Pont Pierre, à Brétigny
- Le Phare, à Saint Cheron
- Inter'Val, à Igny
- Méristème, à Arpajon
- EAM La Passerelle, à Bruyère le Chatel
- Mas La Beauceraie, à Etampes
- Alliance, à Savigny sur orge
- Emergence, à Viry chatillon

Les opérations internes sont éliminées dans le cadre de la sommation suivant les principes suivants :

Au bilan

- Elimination des comptes de liaison et de tiers inter-établissements.

Au compte de résultat

- Elimination des charges et produits inter-établissements, essentiellement les frais de siège, ainsi que les subventions internes de fonctionnement.

Les prestations internes réalisées par l'ESAT et l'Entreprise Adaptée, « partie commerciale », au profit des autres entités n'ont pas fait l'objet d'éliminations, ces prestations correspondant à une réelle activité économique qui doit apparaître dans le compte de résultat.

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

DETAIL DES RESULTATS 2025 PAR ETABLISSEMENT

ACTIVITEES CONTROLEES	RESULTAT EXERCICE (*)		Reprise N-2	Variation congés payés	Résultat administratif à affecter
	DEFICIT	EXCEDENT			
COMPETENCE SECURITE SOCIALE	99 575	365 802	-511 969	-64 386	-310 128
- Siège		80 648		-86 822	-6 173
- Esat social		98 455		-53 941	44 514
- IME La Guillemaine	21 236			24 693	3 457
- IME La Feuilleraie	78 339			39 802	-38 537
- SSES		137 042		-2 278	134 764
- MAS Bauceraie		49 657	-511 969	14 160	-448 152
COMPETENCE DEPARTEMENT de l'ESSONNE		591 947		-172 924	419 023
- Foyer Pont Pierre		115 287		2 625	117 912
- SHAVS		35 732		-61 170	-25 438
- Meristème		25 275		-24 842	433
- Le Phare		27 712		-58 040	-30 328
- Inter'val		129 327		-10 497	118 830
- Alliance		31 380		-26 645	4 735
- La Passerelle		118 872		10 110	128 982
- Emergence		108 360		-4 465	103 895
TOTAL ACTIVITEES CONTROLEES	99 575	957 749	-511 969	-237 310	108 895
ACTIVITEES NON CONTROLEES	DEFICIT	EXCEDENT			
- Gestion Propre	1 429				-1 429
- retraitement provision retraite	170 239				-170 239
- Provision CP complémentaire	441 314				-441 314
- GEM		15 880			15 880
- Esat commercial		243 977			243 977
- Parcoude	34 346				-34 346
- Mobilité					0
- CEJ		22 099			22 099
- ACI	296 370				-296 370
- Résidences Accueil Colombes		92 903			92 903
- Résidences Accueil Chesnay		15 665			15 665
- Résidences Accueil Marolles	7 149				-7 149
TOTAL ACTIVITES GESTION NON CONTROLEES	950 847	390 525			-560 322
RESULTAT GLOBAL 2025	1 050 422	1 348 274	-511 969	-237 310	-451 427
		297 852			

(*) Résultat avant reprise du résultat N-2

Commentaires :

- ✓ Les résultats des activités contrôlées restent soumis au contrôle et à l'appréciation de l'autorité de tarification.
- ✓ Les résultats des activités contrôlées et non contrôlées ne sont pas compensables.
- La provision congés payés a fait l'objet d'un calcul précis et a été complétée dans les comptes globaux pour 441 314 €
- La provision retraite est comptabilisée chaque année dans les comptes globaux et a été actualisée pour un montant de 170 239 € au 31 décembre 2025.

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION AAPISE**Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Conventions comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; à l'exception du changement cité ci-dessous.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03 tenant compte des dispositions suivantes :

- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

Changements comptables

L'entité, relevant du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, applique pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 ainsi que l'ANC n°2023-03 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement modernise le Plan comptable général, notamment en actualisant la nomenclature des comptes et en rénovant la présentation des états financiers, désormais recentrés sur des modèles simplifiés et adaptés aux informations significatives à fournir en annexe.

Les organismes sans but lucratif, associations, fondations, structures de l'ESS et autres entités relevant d'un règlement sectoriel demeurent soumis à l'obligation d'appliquer l'ensemble des articles du PCG relatifs à l'annexe, sans possibilité de recourir à des versions simplifiées. L'annexe doit donc retraduire de manière explicite les changements de présentation, les reclassements opérés et les incidences significatives permettant d'assurer la comparabilité avec l'exercice précédent.

Les principales modifications introduites par le règlement ANC n° 2022-06 comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes, ainsi qu'aux écritures d'origine purement fiscale ou liées à un changement de méthode comptable.
- La mise à jour du plan de comptes, pouvant nécessiter l'adaptation des outils de suivi analytique et des reportings financiers utilisés dans le pilotage des structures ESS.

La première application de ce règlement n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers. Les changements introduits sont présentés dans la présente annexe afin d'assurer une compréhension fidèle et transparente de leur impact sur les comptes annuels.

Fin 2025, les « remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel » sont comptabilisés au poste « Salaires et traitements » pour 634 K€ alors que l'an dernier ils étaient enregistrés au poste « Autres produits » pour 663 K€. A l'exception de ces remboursements, il n'y a pas d'impact majeur sur la présentation des comptes et sur la comptabilité par rapport à l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Incidence des reclassements réalisés au titre de l'exercice précédent

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du bilan et du compte de résultat qui ont fait l'objet de reclassements dans les données comparatives présentés dans la colonne N-1 des états financiers.

Rubrique	Libellé	Montant
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	102 147
675	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
687	Dotations exceptionnelles et transferts de charges	9 729
	Eléments reclassés en "Charges exceptionnelles"	111 875
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	157 406
778	Produits exceptionnels sur opérations en capital	461 871
787	Reprises sur provisions exceptionnelles et transferts de charges	
	Eléments reclassés en compte " Produits exceptionnels "	619 277

Faits marquants :

- L'association a signé un CPOM sur cinq ans avec l'ARS et le Conseil Départemental de l'Essonne qui débute à partir du 1^{er} janvier 2020 pour les établissements sous gestion contrôlée pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, un avenant d'une année a été prévu pour une prolongation au 31 décembre 2025 ainsi que pour 2026.
- Un avenant au CPOM a été signé début 2021 avec le renouvellement des frais de siège de 5 ans correspondant aux dates de convention du CPOM 2020-2024, avec prolongation d'une année au 31 décembre 2025 puis pour 2026.
- Financement pérennes accordés à partir de 2024, sur les extensions suivantes :
 - o Plateforme ressource et équipe mobile géré par La Guillemaine financé par l'ARS
 - o Unités Résidentielles géré par La Feuilleraie Co financé ARS et Département
- Ouverture de trois Résidences Accueil sur fin 2025,
 - o « Les Colombes » à La Garenne Colombes (réception des clés au 13/06/2025) premier Accueil au 13/10/2025
 - o « Le Chesnay », au Chesnay (réception des clés au 21/07/2025) premier Accueil au 14/10/2025
 - o « Marolles », à Marolles en Hurepoix (réception des clés au 28/11/2025) premier Accueil au 08 janvier 2026
- Absorption de l'association Emergence a effet rétroactif du 1^{er} janvier 2025. L'association rejoint le pôle Prévention de l'AAPISE avec un financement Départemental.
- Apport partiel d'actif sur l'activité ACI Garage et transport de l'association Essonne Mobilité au 1^{er} janvier 2025.
-

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Postes de l'actif**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévisible :

- | | |
|---|----------------|
| • Logiciels informatiques | de 1 à 2ans |
| • Constructions | de 20 à 40 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | de 5 à 10 ans |
| • Installations techniques | de 3 à 10 ans |
| • Matériel de transport | de 4 à 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | de 3 à 10 ans |

Le droit au bail du local commercial sis 120 Grande Rue à Arpajon acquis en 2007, par le foyer Pont Pierre pour 20 000 € ne fait l'objet d'aucun amortissement. Il fera l'objet d'une dépréciation si la valeur d'inventaire du bien devient inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts présents dans les immobilisations financières correspondent à l'effort construction accordé sous forme de prêt dans l'établissement de la Bauceraie pour un montant de 101 937 € au 31 décembre 2025.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances concernent essentiellement l'encaissement des prix de journées dans le cadre de la facturation des établissements sous tutelle du Conseil Départemental de l'Essonne.

La répartition par établissement est la suivante :

	2025			2024
	brut	prov.	net	net
Esat comercial	562 361	47 803	514 558	417 676
La Guillemaine			-	48 904
La Feuilleraie			-	4 542
Foyer Pont Pierre	343 086		343 086	353 743
SHAVS	572 914	8 539	564 375	397 310
Passerelle	145 301		145 301	233 186
Méristème	895 130		895 130	354 150
Bauceraie	794 188		794 188	753 301
Alliance			-	2 024
Parcoude	180 624		180 624	102 825
ACI	65 099		65 099	
COLOMBES	38 735		38 735	
CHESNAY	24 548		24 548	
	3 621 986	56 343	3 565 643	2 667 662

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La méthode retenue pour la cession des valeurs mobilières est celle du « premier entré, premier sorti ».

La synthèse des différents placements est la suivante :

Nature	Valeur comptable	Valeur inventaire au 31/12/2025	Plus value latente	Moins value
<u>Part UNIFED</u> <u>EPAR HORIZON</u>	48 714	54 129	5 415	
	48 714	54 129	5 415	

Disponibilités

L'association bénéficie d'une convention de fusion des comptes bancaires.

Dans les comptes n'apparaît que le solde disponible global au regard des différents organismes financiers.

La synthèse des différents comptes bancaires et caisses est la suivante :

Etablissement	2025			2024
	Débit	Crédit	Net	Net
Crédit coopératif	239 385		239 385	104 862
Crédit agricole	41 133		41 133	107 850
Crédit Mutuel	788 921		788 921	892 388
Société générale	1 580 957	557	1 580 400	155 960
Anytime	17 176		17 176	
Banque Populaire	-		-	39 210
Caisse épargne	2 202 247	1 086 796	1 115 451	354 392
Caisse/Régies	22 658		22 658	8 912
			3 805 125	1 663 574

Postes du passif**Fonds Propres****Report à nouveau**

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association.

Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassé en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

Fonds dédiés

Des financements privés, contributions financières, destinées à financer des investissements, précédemment enregistrés en subvention d'investissements sont reclassés en fonds dédiés. Ils sont repris au compte de résultat dans les mêmes conditions. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). Le détail est donné dans un tableau annexe.

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Emprunts

	Début	Rembours	Fin	Intérêts cours	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5ans
SIEGE	52 153	13 605	38 548	606	14 211	24 943	
IME LA FEUILLERAIE	436 991	62 427	374 564	4 291	66 718	249 710	62 427
SSESD	5 669	1 479	4 190		1 479	2 711	
SHAVS	666 953	80 004	586 949		78 262	217 572	291 114
ASSOCIATION	300 000	-1 200 000	1 500 000		1 500 000		
MAS LA BEAUCERAIE	662 033	94 173	567 859		97 844	431 031	38 984
Total	2 123 799	-948 311	3 072 110	4 898	1 758 514	925 968	392 525

Autres informations**Valorisation des contributions en nature**

L'ACI a bénéficié sur l'exercice de matériel de réparation fourni par des entreprises, et de dons de véhicules dont la valorisation a été effectuée au 31 décembre 2025 à 528 287 € composé comme suit :

- Dons de véhicules pour 254 699 €
- Mécénat d'entreprise sur les pièces automobiles pour 273 588 €, dont la valorisation a directement été fourni par la société avec la valeur des pièces donnée et une dépréciation de 95% sur les pièces de plus de 12 mois présente dans leurs stocks.

Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués, à la clôture de l'exercice, selon la méthode prospective recommandée par le Conseil National de la Comptabilité. Cette méthode consiste à proratiser les droits qui seront acquis en fin de carrière en fonction de l'ancienneté constatée à la date d'évaluation pour tous les salariés présents. Les salaires sont projetés en fin de carrière en prenant comme hypothèse un taux de progression de 1 % par an.

Les autres hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- ✓ taux d'actualisation : 4.04% (inflation comprise)
- ✓ âge de départ à la retraite : 64 ans (départ à l'initiative du salarié)
- ✓ table de mortalité : INSEE 2022/2024

La valeur actuarielle des indemnités au 31 décembre 2025 est de 1 168 252 €.

Cette valorisation est comptabilisée dans les comptes et apparait au Passif du bilan.

Effectifs

L'association AAPISE comptabilise 477 ETP au 31/12/2025, dont 126 travailleurs handicapés.

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants soit 292 672 € pour l'exercice 2025.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Honoraires Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 62 503 € TTC.

Etat séparé des avantages et des ressources

Nous n'avons pas établi d'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger du fait de la non-réception d'avantages ou ressources en provenance de l'étranger après recensement.

Actif immobilisé

Désignation: ASSOCIATION AAPISE

Exercice clos le 31/12/2025

EURO

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Apports et virements	Acquisitions créations
Fond commercial et droit au bail TOTAL 1	20 000		5184
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	285 878	20 000	5 000
Terrains	2 621 906		
Constructions sur sol propre	15 242 717		10 464
Constructions sur sol d'autrui	0		
Constructions, installations générales, agencement.	0		
Installations techniques, matériel et outillage ind.	1 766 664		306 509
Installations générales, agencts., aménrgts. dives	1 581 824		240 282
Autres matériels de transport	1 229 005		67 752
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 489 672		379 985
Divers	479 400		0
Immobilisations corporelles en cours	97 104		76 087
Avances et acomptes	21 081		12 589
TOTAL 3	24 529 373	0	1 093 668
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	22 943		411,75
Prêts & autres immobilisations financières	219 528		60 082
TOTAL 4	242 471	0	60 494
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	25 077 722	20 000	1 164 346

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		
Frais d'établissement R&D TOTAL 1		20 000		5 184	
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2			1 870	309 008	
Terrains				2 621 906	
	sur sol propre			15 253 181	
Constructions	sur sol d'autrui			0	
	Inst. gales., agencts. et am. const.			0	
Installations techniques matériel et outillage			9 389	2 063 783	
	Inst. gales., agencts., amé-nagement divers			1 822 105	
Autres immo.	Matériel de transport			1 296 757	
corporelles	Matériel de bureau & informatique		2 898	1 866 760	
	Divers			479 400	
Immobilisations corporelles en cours				173 191	
Avances & acomptes			8 400	25 270	
TOTAL 3		0	20 687	25 602 354	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				23 355	
Prêts & autres immobilisations financières			3 227	276 383	
TOTAL 4			3 227	299 738	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		20 000	25 784	26 216 285	

Amortissements

Désignation: ASSOCIATION AAPISE

Exercice clos le 31/12/2025

EURO

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL 1			1 296		1 296
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		114 444	2 792	1 870	115 366
Terrains		55 789	3 318		59 107
	sur sol propre	10 772 625	351 361		11 123 986
Constructions	sur sol d'autrui				
	installations générales				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 393 706	112 307	9 390	1 496 623
Autres	installations générales	838 106	213 538		1 067 203
immobilisations	matériel de transport	1 106 113	76 271		1 213 565
corporelles	matériel de bureau	1 266 557	133 131	2 898	1 423 905
	Divers	476 035	2 728		478 763
TOTAL 3		15 908 931	892 654	12 288	16 863 153
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		16 023 375	896 741	14 157	16 979 814

La colonne « Apport » concerne la reprise de l'association Emergence réalisée en 2025

Provisions**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Libellés des rubriques	Provisions début	Augmentati ons	Diminutions	Apport	Valeur Fin
PROVISIONS INSCRITES A L'ACTIF DU BILAN					
Dépréciation des stocks					
Dépréciation des comptes clients	56 343				56 343
Dépréciation d'autres créances					
Dépréciation des comptes financiers					
TOTAL PROVISIONS A L'ACTIF DU BILAN	56 343	0			56 343
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Amortissements dérogatoire	76 498	9 729			86 227
Autres provisions réglementées	872 659	1 852		6 019	880 530
Provisions réglementées pour renouv. Immo					
Réserves d'investissements hors conventionnement					
Réserves d'investissements sous conventionnement					
Réserves de trésorerie					
Différences sur réalisations d'actifs					
SOUS-TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	949 157	11 581			966 757
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
<u>Provisions pour risques</u>		108 000			108 000
Pour risques - charges de personnel					
Sous total provisions pour risques		108 000			108 000
<u>Provisions pour charges</u>					
Pour charges	163 892	136 085			299 977
Pour charges de personnel (IFC)	950 013	218 239			1 168 252
Sous total provisions pour charges	1 113 905	354 324			1 468 230
SOUS-TOTAL POUR RISQUES ET CHARGES	1 113 905	462 324	0	0	1 576 230
TOTAL PROVISIONS AU PASSIF DU BILAN	2 063 062	473 905	0	0	2 542 987
Dotations et reprises de l'exercice aux provisions		462 324			
Dotations et reprises de l'exercice exceptionnelles		11 581			
Affectations de résultat pour gestion conventionnée					
Affectations résultat des activités ss gestion propre					
Autres affectations					

Commentaires :

La colonne « Apport » correspond à la reprise de l'association Emergence

Echéances, créances et dettes

Désignation: ASSOCIATION AAPISE

Exercice clos le 31/12/2025

EURO

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	101 937		101 937
	Autres immobilisations financières	174 446		174 446
	Clients douteux ou litigieux	56 343		56 343
	Autres créances clients	3 565 643	3 565 643	
	Créances r. de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	46 475	46 475	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	20 196	20 196	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers	1 411 875	1 073 747	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers (*)	3 199 487	3 199 487	
	Charges constatées d'avance	78 538	78 538	
TOTAUX		8 654 940	8 322 214	332 726
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			

(*) Dt créance avec le Fonds de dotation pour 3 038 k€

Echéances, créances et dettes

Désignation: ASSOCIATION AAPISE

Exercice clos le 31/12/2025

EURO

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	1 504 898	1 504 898		
	à plus de 2 ans à l'origine	1 572 110	253 616	925 968	392 525
	Emprunts et dettes financières divers	21 930	21 930		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 877 191	1 877 191		
	Personnel et comptes rattachés	1 432 634	1 432 634		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 524 750	1 524 750		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	400	400		
	Taxe sur valeur ajoutée	128 926	128 926		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	934 597	934 597		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	126 391	126 391		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	89 399	89 399		
	Dettes représentatives de titres emp.				
	Produits constatés d'avance	418 444	418 444		
TOTAUX		9 631 670	8 313 176	925 968	392 525
	Emprunts souscrits en cours d'exercice (a)	1 500 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	551 688			

(a) Prêt à court terme sur 3 mois pour 1 500 000 € remboursé sur février 2026

Produits à recevoir**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	30 191
Autres créances	48 013
Disponibilités	
TOTAL	78 204

Charges à payer**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	4 898
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	486 145
Dettes fiscales et sociales	1 969 803
Autres dettes	103 673
TOTAL	2 564 519

Divers**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	78 538	418 444
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	78 538	418 444

Résultat exceptionnel

Les charges et produits affectés en exceptionnel correspondent essentiellement à la quote-part des subventions, aux dons et provisions réglementées.

La synthèse du résultat exceptionnel se présente ainsi :

Opérations exceptionnelles	Charges	Produits
Amortissement dérogatoire	9 729	
Autres opérations exceptionnelles (Provisions réglementées)	1 852	
Total	11 581	0
Résultat	-11 581	

Tableau des fonds propres**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Libellés des rubriques	Valeur début	Affectation du résultat / Rect	Augmentat.	Diminutions	Apport	Valeurs Fin
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE						
Statutaires	743 355					743 355
Complémentaires	3 866 979				66 922	3 933 901
TOTAL I	4 610 334				66 922	4 677 256
RESERVES						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité						
Autres réserves	5 483 896					5 483 896
<i>Dt réserves ESMS</i>	<i>4 561 518</i>					<i>4 561 519</i>
Report à nouveau	-6 252 768	-188 652	1 791 414	1 738 394	234 223	-6 154 177
<i>Dt report à nouveau ESMS</i>	<i>-4 832 197</i>		<i>1 103 618</i>	<i>1 411 872</i>	<i>391 063</i>	<i>-4 749 388</i>
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-188 652	188 652	297 852			297 852
TOTAL II	-957 524	0	2 089 266	1 738 394	234 223	-372 429
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE						
Statutaires						
Complémentaires						
Ecart de réévaluation						
TOTAL III					0	
SITUATION NETTE	3 652 810		2 089 266	1 738 394	301 145	4 304 827
Fonds propres consommables						
Subvention d'investissements	898 688		23 811	47 026		875 473
Provisions réglementées	949 157		11 581		6 019	966 757
Total	1 847 845		35 392	47 026	6 019	1 842 230
TOTAL	5 500 655		2 124 658	1 785 420	307 164	6 147 056

Détail des fonds dédiés**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES subventions de fonctionnement affectées						
	Fonds dédiés début de l'exercice (compte 19) A	Utilisation des fonds reportés (compte 789) B	Report en fonds reportés (compte 689) C	Transfert D	Fonds restants à engager en fin d'exercice E=A-B+C+D	Projets sans dépenses au cours des deux précédents exercices
Siège	16 545				16 545	16 545
Esat social	395 214				395 214	395 214
Esat commercial	400				400	400
La Guillemaine	2 659 861				2 659 861	2 659 861
La Feuilleraie	36 282	22 973			13 309	13 309
Le Foyer Pont Pierre	99 011				99 011	99 011
SSESD	335 820		6 000		341 820	335 820
SHAVS	36 356				36 356	36 356
Association	89 617				89 617	89 617
Gem	0				0	0
Le Phare	0				0	0
Inter Val	45 000				45 000	45 000
Passerelle	18 250	7 500			10 750	10 750
Méristème	10 728				10 728	10 728
Beauceraie	194 003	11	144 964		338 956	194 003
TOTAL	3 937 088	30 484	150 964	0	4 057 568	3 906 615